

Décision 01-D-75 du 13 novembre 2001

relative au respect de l'injonction prononcée
à l'encontre de la société Canal Plus par la
cour d'appel de Paris dans son arrêt du 15 juin
1999

Posted on: 16 novembre 2001 | Secteur(s) :

ARTS ET CULTURE

PRESSE / MÉDIAS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'économie, des finances et de
l'industrie, Multivision, Télévision Par
Satellite

Dispositif(s)

Non-lieu

Entreprise(s) concernée(s)

Canal Plus

Lire

le texte intégral de la décision

24.34 Ko

le communiqué de presse